



Compte Rendu de Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Présents : T. QUERQUIS - P. BELY- J. JAUNET - S. MARIOT - E. ARNOUX - D. BOURON - D.FOUCAUD
- F.CHAUVIERE D. GUILLOTEAU - A. LERMITE- C.NICOLLEAU - M-R. RETAILLEAU - J. PICHON
Absent excusé : PIHA Laurent

VIE COMMUNALE

CMJ : Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) est intervenu en début de réunion de conseil municipal pour présenter leur nouveau projet. Ils souhaitent organiser des animations sportives afin de collecter des dons au profit du Téléthon. Cette matinée aura lieu le **samedi 7 décembre 2019 de 8h30 à 12h00 au Stade de Foot**. Plusieurs animations sont prévues : marche, course-relais, basket, foot etc... Vous serez informés prochainement du déroulement de cette matinée.

TRAVAUX SALLE DU FOYER RURAL : Pour rappel, les travaux n'ont pas commencé car aucun maçon n'avait répondu aux deux appels d'offres lancés pendant l'été pour le lot n°1 « Démolition – Gros œuvre ». La municipalité a donc dû recourir, dans un second temps, à une consultation directe auprès des entreprises de maçonnerie. Deux entreprises ont finalement déposé une offre. Après analyse de ces offres, c'est l'entreprise MCEB d'Essarts-en-Bocage qui est la mieux-disante avec sa proposition à 50 543€ HT (+ une option à 435€ HT pour enduire les toilettes du sous-sol). L'entreprise MCEB est donc retenue et les travaux vont pouvoir commencer.

ASSAINISSEMENT : Avant de commencer les travaux de la salle du Foyer Rural, la commission bâtiments propose de réaliser des travaux de réhabilitation de l'assainissement afin de répondre aux problèmes récurrents d'écoulement et d'encombrement rencontrés ces derniers mois (raccordement des toilettes de la salle, branchement eaux usées des toilettes du sous-sol et branchement des eaux usées de la cuisine et du sanitaire pour personnes à mobilité réduite). Parmi les trois devis reçus, le Conseil Municipal décide de retenir celui de l'entreprise ADG Environnement de Chauché pour un montant de 5 091.00€ TTC. Avant de valider définitivement ce devis, une rencontre est prévue avec notre architecte afin d'insérer ces travaux dans le planning.

SyDEV : Afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix, le SyDEV (Syndicat des énergies vendéennes) constitue des groupements de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel. A ce titre, le SyDEV coordonne un groupement d'achat d'électricité depuis début 2016. Suite à la passation de deux marchés entre 2016 et 2020, le SyDEV propose à la Commune d'adhérer au prochain marché 2021-2023. Après consultation des communes alentours qui adhèrent à ce groupement de commande et du fait des économies réalisées par celles-ci, le conseil municipal décide également de rejoindre le groupement.

PAYFIP : La loi de finances rectificative pour 2017 a décidé la généralisation d'une offre de paiement en ligne que les entités publiques doivent mettre à la disposition de leurs usagers. Le service de paiement en ligne « PayFip » permet de respecter cette obligation. En effet PayFip offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire ou par prélèvement automatique, pour régler les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. Ce service est

*Pour plus d'infos, retrouvez-nous sur notre site internet :
www.la-merlatiere.fr*

accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale. Le conseil municipal décide d'ouvrir aux usagers ce moyen de paiement et mettra un onglet à cet effet sur le nouveau site internet de la commune.

VIE ASSOCIATIVE

FOYER RURAL : L'assemblée générale de l'Association du Foyer Rural aura lieu **le vendredi 22 Novembre à partir de 20h00 - Salle du Clocher.**

VIE INTERCOMMUNALE

SENIORS : l'agenda des séniors pour la période de novembre à décembre sera bientôt disponible en Mairie.

INFOS DIVERSES

SITE INTERNET : Après plusieurs mois de travail, la commission communication a le plaisir de vous annoncer que le site internet de la commune www.la-merlatiere.fr est à nouveau disponible et ce, dans sa nouvelle version réalisée en collaboration avec les services d'E-collectivités Vendée.

Si vous souhaitez qu'une information soit diffusée sur ce site, merci d'envoyer votre demande par mail à mairie.merlatiere@wanadoo.fr

STATIONNEMENT : Après avoir reçu des plaintes le mois dernier concernant le stationnement des poids lourds dans les lotissements, cette fois-ci des riverains sont venus se plaindre des voitures stationnées sur les trottoirs. Nous rappelons que la loi est la même pour tous les types de véhicules : « Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons, entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne. **Le montant de l'amende est de 135 € (contravention de 4^{ème} classe).**

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019 : La cérémonie religieuse de commémoration de l'Armistice aura lieu à l'Eglise des Sainte Florence (commune déléguée d'Essarts-en-Bocage) le **11 novembre 2019 à 09H00**. La commémoration à **La Merlatière aura lieu à 11h30** (dépôt de gerbe au monument aux morts). Un vin d'honneur sera ensuite offert par la Municipalité dans la salle du Clocher. Le banquet annuel aura lieu au restaurant « Le Campagnard » (repas à 25 euros). Les réservations sont à faire pour le 30 octobre auprès de Jean Pichon au 02.51.40.59.25 ou Daniel Payraudeau au 06.62.28.81.27.

*Pour plus d'infos, retrouvez-nous sur notre site internet :
www.la-merlatiere.fr*